



L a f f i c h e

Janvier 2015

Meilleurs vœux pour
une excellente année 2015 !

1^{er} degré

Enseignants

Congé parental : enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2015

Attention, nouvelle réglementation !

Mouvement de l'emploi

Respectez le calendrier et contactez votre responsable Spelc.

Compte personnel de formation (CPF)

Au 1^{er} janvier 2015, le CPF prend le relais
du droit individuel à la formation (DIF).

Avant fin janvier, l'employeur doit préciser à chaque salarié,
par écrit, le nombre d'heures de DIF non consommées
qui seront à transférer sur son CPF.

Salariés
des établissements

Le Spelc,
1^{er} syndicat en sièges
aux élections 2014 !

